

Remise des labels Cit'ergie 2019

29 nouvelles collectivités reconnues pour leur politique « climat - air – énergie » ambitieuse !

Le dispositif Cit'ergie a pour objectif d'inciter les collectivités à renforcer leur ambition politique en matière de « Climat-Air-Energie ». Au travers d'une démarche d'amélioration continue, il s'adapte aux besoins des collectivités, des premiers pas vers l'excellence. A l'occasion des Assises européennes de la Transition énergétique, l'ADEME a labellisé ce jour 29 nouvelles collectivités pour leur engagement.

Lancé en 2008, le dispositif compte aujourd'hui 167 collectivités engagées et couvre 19,9 millions d'habitants (soit 29,5 % des Français). Les labels récompensent trois niveaux de performance :



CAP
Cit'ergie
European Energy Award

Le label CAP Cit'ergie distingue les collectivités qui sont en bonne voie pour l'atteinte du label Cit'ergie d'ici 4 ans et bénéficient d'une évaluation supérieure à 35% du potentiel réalisé.



Cit'ergie
European Energy Award

Le label Cit'ergie est décerné aux collectivités qui dépassent 50% de réalisation de leur potentiel d'actions.



GOLD
Cit'ergie
European Energy Award

Le label Cit'ergie GOLD vient récompenser les collectivités les plus avancées et qui dépassent 75% de réalisation de leur potentiel d'actions.

« Cit'ergie constitue un levier d'efficacité de nos politiques climat-air-énergie. Le regard extérieur apporté, la dynamique interne de Cit'ergie, et l'obligation de résultat constituent des accélérateurs de mise en mouvement de toutes les composantes locales ».

Quimper Bretagne Occidentale

« La démarche Cit'ergie est une forme de reconnaissance d'un engagement politique fort de la collectivité depuis plusieurs années à travers de nombreuses actions en matière d'économies d'énergie, de mobilité durable, de production d'énergie renouvelable et de coopération territoriale... Ce label européen nous encourage à aller plus loin grâce à une dynamique d'amélioration continue ! »

Communauté de communes de l'Île d'Oléron

Cette année, 15 collectivités ont obtenu ou renouvelé le label Cit'ergie en 2018 :

- La communauté d'agglomération d'Agen (47)
- La ville de Caen (14)
- La communauté de communes de l'Île d'Oléron (17)
- La ville de Lille (59) - renouvellement
- La Métropole de Lille (59)
- La ville de Niort (79)
- Quimper Bretagne Occidentale (29)
- La Métropole de Rennes (35)
- La ville de La Rochelle (17) - renouvellement
- La communauté d'agglomération de La Rochelle (17)
- La ville de Rouen (76)
- La métropole de Rouen-Normandie (76)

- Saint Briec Armor Agglomération (22)
- La communauté d'agglomération du Sicoval (31)
- Valence Romans Agglomération (26)

14 collectivités ont accédé au label CAP Cit'ergie en 2018 :

- Amiens (80) - labellisation unique ville et communauté d'agglomération
- La ville d'Annecy (74)
- La communauté d'agglomération du Grand Annecy (74)
- La communauté urbaine de Caen la Mer (14)
- La ville de Dunkerque (59)
- La ville de Fontaine (38)
- La communauté d'agglomération du Haut-Bugey (01)
- La communauté de communes de Haute-Saintonge (17)
- La communauté d'agglomération du Havre (76)
- La communauté d'agglomération du Grand Narbonne (11)
- La Métropole de Perpignan (66)
- Vitry-le-François (51) - labellisation unique ville et communauté de commun

Cit'ergie, un label issu d'une initiative européenne

Cit'ergie est l'appellation française du label European Energy Award (EEA) mis en œuvre dans plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Italie, France, Luxembourg, Lichtenstein, Monaco, Suisse) et déjà accordé à plus de 1500 collectivités européennes.

En France, le label est porté et diffusé par l'ADEME. Cit'ergie est un outil opérationnel structurant d'une politique climat-air-énergie durable et ambitieuse. Cit'ergie contribue activement à l'élaboration d'un Plan Climat Air Energie Territorial ou du volet énergie d'un Agenda 21 et aide à répondre aux engagements de la convention des maires.

En pratique : Les Directions Régionales de l'ADEME offrent aux collectivités qui souhaitent s'engager dans la labellisation Cit'ergie un accompagnement technique avec un conseiller, un soutien financier et l'animation d'un réseau d'échanges entre collectivités engagées dans Cit'ergie.

Depuis le lancement du label Cit'ergie en 2008, 2 collectivités sont labellisées Cit'ergie GOLD et 45 collectivités sont labellisées Cit'ergie ; 33 collectivités sont labellisées CAP Cit'ergie et 87 autres collectivités sont actuellement en processus Cit'ergie en vue d'une labellisation.

Pour aller plus loin :

- [Dossier de presse Cit'ergie 2018](#)
- [Témoignages des lauréats en vidéo](#)
- Fiches de bonnes pratiques des collectivités lauréates <https://citergie.ademe.fr/ressources/>
- Site Cit'ergie : <http://www.citergie.ademe.fr>

Service presse ADEME

Tel : 01 58 47 81 28 / e-mail : ademepresse@havas.com

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale. L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. www.ademe.fr @ademe